

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 janvier 2016**

Décision n° **CP-2016-0657**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Revente à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), des lots n° 3, 11 et 34 de la copropriété située 81, avenue Paul Santy

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 28 décembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 janvier 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Bernard (pouvoir à M. Kepenekian), Mme Belaziz.

Commission permanente du 11 janvier 2016**Décision n° CP-2016-0657**

objet : **Revente à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), des lots n° 3, 11 et 34 de la copropriété située 81, avenue Paul Santy**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 14 décembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2015-10-15-R-0703 du 15 octobre 2015, la Métropole de Lyon a préempté pour le compte de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) des biens immobiliers formant les lots n° 3, 11 et 34 de la copropriété située 81, avenue Paul Santy à Lyon 8° et cadastrée BC 121 et BC 122 et appartenant à la SCI LMJ.

Il s'agit :

- d'un local commercial et d'un local, d'une superficie totale de 97 mètres carrés, formant les lots de copropriété n° 3 et 11, avec les 69/10000 et les 6/10000 des parties communes attachées à ces lots,
- d'une place de parking formant le lot de copropriété n° 34, avec les 5/10000 des parties communes attachées à ce lot.

La SACVL, par lettre du 1er octobre 2015, a fait part de sa volonté d'acquérir les biens et a demandé que la Métropole exerce son droit de préemption.

La SACVL souhaite constituer une réserve foncière en vue de lui permettre la mise en œuvre d'un projet urbain. En effet, ces biens sont situés dans le quartier de Langlet-Santy qui a été retenu par l'Etat sur la liste des sites d'intérêt régional devant faire l'objet du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU), issu de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Ce projet de rénovation urbaine a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants et le développement de la mixité sociale. La maîtrise foncière dans ce secteur permettra à la SACVL de le mener à bien.

Aux termes de la promesse d'achat, la SACVL s'engage, d'une part, à racheter à la Métropole les biens occupés au prix de 92 000 € conformément à l'estimation de France domaine et, d'autre part, à prendre en charge les éventuels frais de contentieux et l'ensemble des frais inhérents à cette préemption ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 24 septembre 2015, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), pour un montant de 92 000 €, d'un local commercial, d'un local et d'une place de parking formant les lots n° 3, 11 et 34 de la copropriété située 81, avenue Paul Santy à Lyon 8°, acquis dans le cadre d'une préemption avec préfinancement.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4507, le 26 janvier 2015 pour la somme de 10 706 994,73 € en dépenses et 10 706 994,73 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 92 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2016.